



Du 10 juillet 2024

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : http://savoie.fff.fr



## ENGAGEMENTS SAISON 2024/2025

### ÉCHÉANCIER ENGAGEMENTS PAR FOOTCLUBS

CATÉGORIES	PRIX	DATE LIMITE
Séniors D1, D2, D3	140 €	26 juillet 2024
Séniors D4	105 €	26 juillet 2024
Séniors D5	105 €	30 août 2024
<b>U20</b>	26 €	26 juillet 2024
<b>U17</b>	26 € / par équipe	16 août 2024
<b>U15</b>	26 € / par équipe	16 août 2024
<b>FÉMININES</b>		
Championnat à 8	105 €	30 août 2024
<b>U13</b> toutes catégories	Gratuit	16 septembre 2024
<b>FUTSAL</b>		
Championnat Séniors	105 €	30 août 2024
Coupe de Savoie (Séniors à U13)	Gratuit	27 novembre 2024
<b>U15 à 8</b>	26 € / par équipe	
<b>U17 à 8</b>	26 € / par équipe	

## ENGAGEMENTS SAISON 2024/2025

FESTIVAL U13 PITCH Gratuit

Pas de document d'engagement, les équipes engagées en championnat seront automatiquement engagées.

**Une équipe par club**

### INSCRIPTION VIA L'APPLICATION « FAL » EN SEPTEMBRE

<b>U12 F</b>	Gratuit	23 septembre 2024
<b>U11</b>	Gratuit	23 septembre 2024
<b>U9</b>	Gratuit	23 septembre 2024
<b>U7</b>	Gratuit	23 septembre 2024

Un tutoriel sera disponible fin août.

Aucun engagement par mail ne sera traité par la commission des Jeunes.

**Les désidératas sont à saisir sur FOOTCLUBS**

Aucun Désidérata envoyé par mail ne sera pris en compte

## SOMMAIRE

Comité directeur .....	page 2 - 3
Secrétariat .....	page 4 - 5
Commission sportive.....	page 6 - 7
Commission des Jeunes .....	page 8 - 9
Commission Label .....	page 9 - 10

Commission Appel Disciplinaire .....	page 10 - 12
Commission des Arbitres .....	page 12 - 15
Commission Statut de l'Arbitrage .....	page 16 - 19
Commission de Discipline .....	page 20 - 21
Annexe : .....	page 22

Amende



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



## COMITÉ DIRECTEUR

1<sup>er</sup> juillet 2024

### Composition Bureau Directeur

Bureau du district : le CD met en place pour la mandature le bureau du district de la façon suivante :

**Président** : Didier ANSELME

**Président délégué** : Christophe VALENTINO

**Vice-présidents** : Pascal ELHOMBRE, Jacky GACHET, Patrick JANET

**Trésorier** : Serge COHEN ; **Trésorier Adjoint** : Patrick JANET

**Secrétaire général** : Denis CRESTEE ; **Secrétaire Adjointe** : Carole BOUVIER

### Composition des Commissions

Le CD met en place les commissions suivantes (les autres le seront à la rentrée).

- Commissions du pôle sportif : Président, Jacky GACHET
- Séniors championnat : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF
- Séniors coupes : Jérôme SPADA, Ghislaine RAYNAL
- Séniors féminines à 8 : Alain HANS
- U20 : Alain HANS
- U17 : Martine LECHALARD, Sylvie TRILLAT
- U15 : Gilles HUNSTEDT
- U13 : Yann THILL
- U11 : Fabien FONTAINE
- U9 : Hernani SOARES, Philippe SALVATORE
- U7 : Edouard FROGER
- Futsal championnat : Jacky GACHET
- Futsal coupes : Jacky GACHET, Martine LECHALARD, Carole BOUVIER, Faiçal REMILI, Bernard CAMUS, Luc FLEURY, Mario LAURENCIN
- Criterium féminin séniors : Gaëlle MICHAUT

#### Commission de discipline :

**Président** : Pascal ELHOMBRE ; **Secrétaire** : Pierrette CATANIA

**Membres** : Sophie LEFEVRE, Patrick GALLET, David CORMIER, Francis MOREL-BIRON, Magali BERLIOZ, Sandra FONTI, Mario LAURENCIN, Mohamed DAIF (représentant des arbitres)

**Instructeur** : Alain FANGET



### Commission d'appel disciplinaire :

Président : Fabien FONTAINE

Vice-président : Maurice BILLAUD

Secrétaire : Christophe VALENTINO

Membres : Serge COHEN, Bernard CAMUS, Luc FLEURY, Jacques LATHUILE, Daniel MAILLAND-ROSSET, Gilbert PILLET

### Commission d'appel réglementaire :

Président : Fabien FONTAINE

Vice-président : Maurice BILLAUD

Secrétaire : Christophe VALENTINO

Membres : Serge COHEN, Jacky GACHET, René SAILE, Hernani SOARES, André TOGNET

---

## Assemblée Générale de rentrée

---

La traditionnelle assemblée générale de rentrée aura lieu le **vendredi 30 août à 18 h 00 à La Rochette** (attention au changement de lieu).

---

## FOOT FÉMININ

---

1) Le district de Savoie, en collaboration avec le 74, le 38 et le 01, va mettre en place la saison prochaine un championnat U 18 F à 11. Merci aux clubs intéressés de bien vouloir nous faire connaître leur intention (cela ne vaut pas engagement définitif).

2) Dans le cadre du développement du foot féminin chez les jeunes, le district va offrir une paire de mini cages aux clubs qui ont engagé une équipe U12F ou U13F en 2023-24. Il s'agit des clubs suivants (liste corrigée) : ENTENTE BASSE MAURIENNE ; UO ALBERTVILLE ; CHAMBERY SF ; FC CHAMBOTTE ; US CHARTREUSE GUIERS ; EF CHAUTAGNE ; ES DRUMETTAZ MOUXY ; US LA MOTTE SERVOLEX ; US LA RAVOIRE ; MONTMELIAN AF ; FC LAISSAUD ; ST PIERRE SPORT ; AS UGINE ; GPMT AVANT PAYS SAVOYARD ; FC HAUTE TARENTEISE ; FC NIVOLET ; ES TARENTEISE ; CHAMBERY SPORT 73 ; FC MERCURY ; FC LA ROCHETTE

3) A la suite de plusieurs sollicitations de clubs, le district de Savoie va mettre en place la saison prochaine un critérium foot loisir féminin seniors à 8. Les modalités (fréquence des matchs, dates en semaine ou en WE, ...) seront définies avec les clubs et selon leurs souhaits à la rentrée. Merci aux clubs intéressés de bien vouloir nous faire connaître leur intention (cela ne vaut pas engagement définitif).



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. [jpcreation@jpcreation.fr](mailto:jpcreation@jpcreation.fr)



## SECRÉTARIAT

Lundi 8 juillet 2024

### Correspondances Reçues

Courriers reçus du 01 Juillet 2024 au 08 Juillet 2024

### Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

U.S. CHARTREUSE GUIERS - AIX FOOTBALL CLUB - FC HAUTE TARENTEISE - ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

Commission d'Appel Disciplinaire :

GRUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE – ENT DRUMETTAZ MOUXY

Commission Sportive :

F.C. PONT - UNION OLYMPIQUE ALBERTVILLE (2) - AS UGINE - FC HAUTE TARENTEISE - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - F. C. CHAMBOTTE – MONTMELIAN A. – EF CHAUTAGNE - CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL – US LA MOTTE SERVOLEX

Commission de Discipline :

Courrier :

Alexandre FOUCAUD - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE – F.C. VILLARGONDRAN

Rapports :

Christophe VALENTINO - Daif Mohamed – Jérôme SPADA

Commission des Arbitres :

AS UGINE - UNION OLYMPIQUE ALBERTVILLE – AIT KHOUYA Ilyes – HALADJIAN Emeric - PERRON Emmanuel – MARTIN Guillaume

**TEAM**



PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL  
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE  
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION  
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE  
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

**TEAM**





Une communication concernant l'opération nationale : « **Le Foot entre en Jeu** »

N'hésitez pas à faire vivre ce dispositif au sein de votre club, pour préparer et anticiper au mieux la saison 2024/2025.

Vous retrouverez toutes les informations dont vous avez besoin :

- sur le site officiel de l'opération : <https://lefootentreenjeu.fff.fr/>
- sur le site du District de Savoie : <https://savoie.fff.fr/simple/les-clubs-entrent-en-jeu/>

Petite information importante :

La FFF récompensera les Clubs les plus investis dans le dispositif.  
De multiples valorisations seront accordées selon le niveau d'engagement des Clubs dans la réalisation des fiches actions :

**Médaille de bronze** : 2 actions déposées

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"
- Eligibilité à une aide "AnS - PSF 2024"

**Médaille d'argent** : 4 actions déposées

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"
- Gain d'un bon d'achat Nike d'une valeur de 300€

**Médaille d'or** : 8 actions déposées dont obligatoirement une par thématique

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"
- Gain d'un bon d'achat de 500€ Nike
- Chance de remporter des places pour assister à un match de l'Equipe de France à l'automne 2024







## COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

### SENIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

### Réunion du 08 juillet 2024

Présents : Jacky GACHET, Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF.

## COURRIERS CLUBS

### Reçu imprimés couleurs maillots :

FC PONT

U.O. ALBERTVILLE

US LA MOTTE SERVOLEX

C.A YENNE

-MONTMELIAN AF : lu et noté, désidérata à faire sur Foot clubs

## NOTES AUX CLUBS

AS BOZEL : manque couleur maillots de prêt sur votre imprimé.

### Saison 2024/2025

**Date limite engagement par Foot clubs : 26 juillet 2024 pour les catégories D1, D2, D3, D4**

**Date limite engagement par Foot clubs : 30 août 2024 pour la catégorie D5**

**Pour tous problèmes liés aux engagements, merci de contacter immédiatement le District de SAVOIE via la messagerie officielle du club (Zimbra).**

**Merci de renseigner vos demandes de désidératas via Foot clubs avant le 26/07/2024.**

**AUCUN DESIDERATA NON SAISI SUR FOOTCLUBS NE SERA PRIS EN CONSIDERATION .**



# Foot SAVOIE



PV N°680 du 10 juillet 2024

Nous envoyer l'imprimé couleurs maillots, complété entièrement (dont couleurs de prêt) pour le 02 septembre 2024 (imprimés sur le site du district) : <https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/impr-Couleurs-maillots-2024-2025-1.pdf>

Le calendrier des journées a été remis aux clubs à L'AG et se trouve sur le site du district : <https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/07/calendrier-2024-2025.pdf>

LA COMMISSION RAPPELLE QUE SEUL LES MAILS VENANT DE LA MESSAGERIE OFFICIEL DU CLUB SERONT  
PRIS EN COMPTE pour la saison 2024/2025  
Numéro du club << 0000000@laura.fff.fr <<





## COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

Lundi 8 juillet 2024

**U20**

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

### COURRIER REÇU

#### Reçu Engagements saison 2024/2025 :

GAPS	engage une équipe U 20
FC MERCURY	engage une équipe U 20
JS CHAMBERY	engage une équipe U 20
FC ST BALDOPH	engage une équipe U20
AS UGINE	engage une équipe U20. Excuses, le courrier n'a pas suivi
UO ALBERTVILLE	engage une équipe U20

#### A confirmer :

AIX les BAINS ?  
DRUMETTAZ ?  
LA MOTTE ?  
ST PIERRE ??

OU AUTRE ???

### Informations engagements saison 2024/2025

**Attention, les engagements doivent obligatoirement être réalisés sur le module FOOTCLUBS avant le 26 juillet 2024.**

**ATTENTION Mr HANS ALAIN SERA ABSENT DU 08 AU 18 JUILLET**  
**NE PAS LUI TELEPHONER CAR COMMUNICATIONS SURTAXÉES**

Bonnes vacances à tous.





**U15** Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

8 juillet 2024

**Pour information :**

Les desideratas, ainsi que la déclaration d'entente, ne sont valables que pour la saison en cours.

**Vous devez impérativement, pour la saison 2024/2025, saisir via footclubs vos desideratas et vos ententes, de préférence avant le 26 Août 2024.**

Merci pour votre compréhension.

## COMMISSION LABEL

**Président : Fabien FONTAINE**

[commissionlabel@savoie.fff.fr](mailto:commissionlabel@savoie.fff.fr)

Le 8 juillet 2024

Suite à la délibération de la commission départementale label validée par le comité directeur du district, un avis favorable a été donné pour la saison 2023/2024 aux clubs suivants :

**ES TARENDAISE :**

Label jeunes FFF – Niveau espoir

**AS UGINE :**

Label jeunes FFF – Niveau espoir

Label école féminine de football FFF – Niveau bronze

**US LA RAVOIRE :**

Label jeunes FFF – Niveau espoir

Label école féminine de football FFF – Niveau bronze

**ENT S DRUMETTAZ MOUXY :**

Label jeunes FFF – Niveau espoir

Label école féminine de football FFF – Niveau bronze

**US LA MOTTE SERVOLEX :**

Label jeunes FFF – Niveau excellence



Label école féminine de football FFF – Niveau argent

**FC CHAMBOTTE :**

Label jeunes FFF – Niveau excellence

Label école féminine de football FFF – Niveau argent

**Félicitations aux clubs pour l'engagement dans la démarche et le travail fourni tout au long de la saison.**



La décision définitive appartient au Conseil de Ligue Auvergne Rhône-Alpes et au bureau de la Ligue du Football Amateur.

Les candidatures pour la saison 2024-2025 sont ouvertes.

Reçue :

- FC SUD LAC

## COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Le 8 juillet 2024

### COMPTE RENDU D'AUDITION

**Dossier N°8 :** Appel du club du GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE et du Comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline concernant la rencontre n°26780963 FC BELLE ETOILE MERCURY – GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - U20 D1 du 01/06/2024.

Objet : Amende 175 € pour jet d'objets prohibés.



La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :

F. FONTAINE (Président), M. BILLAUD (Vice-Président), S. COHEN, G. PILLET, J. LATHUILE, D. MAILLAND-ROSSET et B. CAMUS

En présence des personnes convoquées,

Après rappel des faits de la procédure,

Le club du GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

### **Jugeant en appel et dernier ressort,**

Considérant les explications données par les clubs du GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE et FC BELLE ETOILE MERCURY,

Considérant les explications données par l'arbitre de la rencontre,

Considérant les explications du représentant de la Commission de discipline qui a traité le dossier,

Sur ce,

Considérant que l'arbitre central confirme en tout point les observations d'après match et confirme les jets d'objets prohibés à savoir des mortiers sur le terrain par les supporters du GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE à la fin du match,

Considérant que le club de FC BELLE ETOILE MERCURY confirme également ces jets d'objets prohibés ainsi que l'envahissement du terrain en fin de rencontre par un certain nombre d'individus de manière pacifique sans heurts.

Considérant que les dirigeants du club du GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE n'ont pas vu les jets de mortiers en fin de match, qu'ils confirment les propos grossiers et les insultes proférées par quelques-uns de leurs supporters présents à l'extérieur de l'enceinte, qu'il y avait beaucoup de monde présent, qu'il y a eu également des propos grossiers proférés par certains supporters du FC BELLE ETOILE MERCURY et qu'ils ne minimisent pas les comportements de certains de leurs supporters.

Considérant que la Commission de Discipline pour prendre sa décision s'est appuyée sur les tarifs du district de Savoie de football pour objet prohibé et envahissement de terrain.

Considérant que conformément à l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour l'appréciation des faits, les déclarations de l'arbitre officiel sont retenues jusqu'à preuve du contraire,

Considérant le Règlement disciplinaire et les tarifs du district de Savoie de Football pour ce type d'infraction,

### **Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :**

**1- de confirmer la décision prise en première instance par la Commission de Discipline,**

**2- le club du GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE est redevable des Frais de dossier d'appel de 80 €**



La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

**Le Président**  
**Fabien FONTAINE**

**Le Vice-Président,**  
**Maurice BILLAUD**

## COMMISSION DES ARBITRES

**Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52**  
**Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75**



[arbitres@savoie.fff.fr](mailto:arbitres@savoie.fff.fr)

**Réunion du 8 Juillet 2024**

### La CDA

**Présents:** Mr Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO

**Excusés :** Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT, Jacky MESTACH, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD, Emmanuel BONTRON

### COURRIERS

Courriers, Mails Club, Commissions :

#### Retour de dossier Arbitre complet pour la saison 2024/2025

- M. Tayfun DURMAZ (demande Indépendant)
- M. Mehmet KARABULUT (demande Indépendant)
- M. Guillaume MARTIN (FC HAUTE TARENTEISE)
- M. Henri VINCENT (MODANE)
- M. Bernard CAMUS (FC HAUTE TARENTEISE)

#### Retour de dossier Arbitre incomplet pour la saison 2024/2025

- M. Emeric HALADJIAN (JSC), incomplet pas de : DOSSIER MEDICAL, RIB, FICHE UNAF
- M. Ilyes AIT KHOUYA (FC NIVOLET), incomplet pas de : DROIT A L'IMAGE, RIB
- M. Emmanuel PERRON (indépendant), incomplet pas de : RIB

### NOTE AUX ARBITRES



### RENOUELEMENT DOSSIER ARBITRE 2024/2025 – PROCEDURE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES CLUBS

La Commission Départementale de l'Arbitrage informe les arbitres et les clubs que le dossier de renouvellement pour la saison 2024/2025 est disponible dès maintenant par téléchargement sur le site internet du District dans la rubrique « Document / Document Arbitrage ». Également ce dossier sera adressé à chaque arbitre par voie postale.

#### RENOUELEMENT DOSSIER ARBITRE 2024/2025

NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RIB

Ainsi que

LE REGLEMENT : **CAISSE DE SOLIDARITE DE 10 EUROS**  
à l'ordre du District de FOOTBALL de SAVOIE



- MESDAMES, MESSIEURS LES ARBITRES, A NOTER :



**Cher(s) collègues arbitres,**

Les arbitres Savoyards (District, Ligue) et les observateurs sont invités à participer à l'Assemblée Générale de début de saison qui se déroulera le :

**Samedi 07 septembre 2024**

Rendez-vous à **8h15** (lieu à définir) à **13h00**

Lors de ce regroupement, vous participerez : **au test physique (TAISA)**  
**au test théorique (QUESTIONNAIRE VIDEO)**

**Suivi de l'Assemblée Générale des Arbitres :**

Bilan saison 2023/2024

Objectif de la saison à venir : 2024/2025

Intervention du Président du District de Football de SAVOIE

Remise des écussons des écoles d'arbitrage de la saison 2023/2024

Remise des récompenses de la saison 2023/2024 : CD, CDA SAVOIE

Intervention du Président de l'UNAF SAVOIE

Remise de récompenses UNAF

Suivi d'un moment de convivialité.

**MESDAMES et MESSIEURS les ARBITRES**  
**MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE LA DATE DE CETTE ASSEMBLEE**  
**GENERALE AFIN D'ETRE PRESENT QUI,**  
**NOUS LE RAPPELONS EST OBLIGATOIRE**  
**(Conformément au règlement intérieur de la CDA SAVOIE)**  
A SAVOIR : modifications des lois du jeu FFF, directives de la CDA, etc...





## NOTE AUX CLUBS / CLASSES FOOTBALL – SAISON 2024 / 2025



**A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs**

La commission des Arbitres est votre disposition pour organiser des modules d'information ou une formation complète d'Arbitrage.

-----  
Afin de planifier des jours de formation, merci de contacter :  
M. Daniel DESMARIEUX (Président de la Commission d'Arbitrage de SAVOIE)  
Tél : 06 75 93 17 52  
Le District de Football de SAVOIE par courriel : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

## NOTE AUX CLUBS – SAISON 2024 / 2025



**A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs**

La commission des Arbitres est votre disposition pour l'organisation de module d'information sur l'Arbitrage. dès les catégories Jeunes U 13 ou sur les catégories SENIORS

-----  
Afin de planifier des jours de formation, merci de contacter :  
M. Daniel DESMARIEUX (Président de la Commission d'Arbitrage de SAVOIE)  
Tél : 06 75 93 17 52  
Le District de Football de SAVOIE par courriel : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)





## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

### STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal Réunion du 07 juillet 2024

La commission Statut d'Arbitrage :

**Président** : Mrs Daniel DESMARIEUX,

**Membres** : Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD, Luc ALIX, Hervé TRONCY

#### COURRIERS

1- M. Mehmet KARABULUT informe la commission du statut d'arbitrage de sa démission du club d'AIX LES BAINS, ceci dès la saison 2024/2025

2- M. Tayfun DURMAZ informe la commission du statut d'arbitrage de sa démission du club d'AIX LES BAINS, ceci dès la saison 2024/2025

3- M. Hamda ROUCHDI (Président de club de l'U O ALBERTVILLE) souhait dédié les 2 mutations supplémentaires à l'équipe SENIOR A, saison 2024/2025

#### SITUATION DES CLUBS - saison 2023/2024

#### CLUBS EN INFRACTION au statut d'arbitrage saison 2023 – 2024, District de FOOTBALL de SAVOIE

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage

#### STATUT SENIORS Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2023-2024) :

**Règlement** : Règlements Généraux de la FFF relative au nombre de joueurs mutés concerne les catégories seniors avec 6 joueurs mutés autorisés.

Arbitres Seniors manquants: La sanction est appliquée sur l'équipe première masculine évoluant au plus haut



niveau (excepté pour les clubs nationaux dont l'équipe 2 sera sanctionnée).

- 1ère année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins en football à 11.
- 2ème année d'infraction : 4 joueurs mutés en moins en football à 11.
- 3ème année d'infraction et plus : aucun joueur muté autorisé en football à 11.

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2024	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence LICENCE MUTATIONS Reste : pour la saison 2024/2025
ST PIERRE D'ALBIGNY	D1	2 seniors	0	2	3ème	720 euros	0 muté
UGINE	D2	1 seniors	0	1	3ème	180 euros	0 muté
CUINES LA CHAMBRE	D2	1 seniors	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
APREMONT	D3	1 arbitre	0	1	2ème	120 euros	2 mutés
HAUT DE CHAMBERY	D3	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
NOVALAISE	D3	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
CHY SPORT 73	D3	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
VILLARGONDRAN	D3	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
BRISON ST INNOCENT	D4	1 arbitre	0	1	2ème	120 euros	2 mutés
QUIEGE BEAUFORT	D4	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
MONTAGNY	D4	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
FC PONT	D4	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés

### **STATUT JEUNES Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2023-2024) :**

**Règlement :** Arbitres Jeunes manquants : La sanction est appliquée sur l'équipe première Jeune évoluant au plus haut niveau régional ou départemental.

La modification de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF relative au nombre de joueurs mutés concerne les catégories U12 à U18 avec **quatre joueurs mutés autorisés dont 1 mutation hors période**.

La catégorie U20 reste à six joueurs mutés autorisés.

- 1ère année d'infraction : 1 joueur muté en moins.
- 2ème année et plus : 2 joueurs mutés en moins.
- 3ème année et plus : aucun joueur muté autorisé

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2024	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence LICENCE MUTATIONS Reste : pour la saison 2024/2025
HAUTE COMBE DE SAVOIE	U17 D1	1	0	1	2ème	120 euros	1 muté
ST BALDOPH	U17 D1	1	0	1	1ère	60 euros	3 mutés
LA ROCHETTE	U15 D1	1	0	1	1ère	60 euros	3 mutés

### SITUATION DES CLUBS - saison 2022/2023

#### SECTION 2- ARBITRES SUPPLEMENTAIRES

##### Article 45 du statut de l'Arbitrage

Pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article 45, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé LauRAFoot).

Le club qui, pendant les **deux saisons précédentes**, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, **qu'il a amené lui-même à l'arbitrage**, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » **dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions.**

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

#### **CLUBS POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2024/2025 : POSSIBILITE LICENCE MUTATION SUPP**

CLUBS	N°club	Nombre de Mutés Supp
U.S MODANE	542485	1
U S AIGUEBELLE	515259	1
U O ALBERTVILLE	580955	2
LA BRIDOIRE	531195	1
MODANE	542485	1
U S PONTOISE	504447	1
C A YENNE	514438	1

### FORUM - QUESTIONS / REPONSES - STATUT ARBITRAGE



#### **Question 1 : Les amendes du statut d'arbitrage ont-elles changés évoluées cette saison 2023/2024 ?**

Réponse : Oui, effectivement les amendes ont été modifiées cette saison : dans les catégories inférieures à la D1, l'amende est à 60 euros par manque d'arbitre (décision : REGLEMENTS GENERAUX Laura Foot 2023/2024), pour les D5 c'est inchangé pas d'amende et pour les D1 inchangé également 120 euros par manque d'arbitre.

#### **Question 2 : Equipe Jeunes ou Féminine en Ligue, qui gère le statut la Ligue ou le District ?**

Réponse : Si l'équipe supérieure du club est une équipe de Ligue, c'est la Ligue qui gère le statut. Si l'équipe supérieure du club est une équipe de District, c'est le District qui gère le statut.



**Question 3 : Les Arbitres qui sont Art 34 sur la saison 2023/2024 sont-ils amendés dès la saison 2023/2024 ?**

Réponse : Oui, effectivement les arbitres mis Art 34 sur la saison, sont obligatoirement amendés : (n'ayant pas couvert soit le nombre de match sur la saison, ou n'ayant pas fait d'arbitrage dans les 3 dernières journées, licence enregistrée hors délai)

**Question 4 : Indisponibilité (une attestation validée par un organisme officiel : pour raison d'étude ou stage) compte-elle au statut d'arbitrage pour la couverture statutaire du club de l'arbitre concerné ?**

Réponse :

- OUI pour un stage à l'étranger uniquement
- NON pour un stage en France (dans la mesure où un arbitre peut continuer à arbitrer dans un autre district ou ligue en France)

**Question 5 : Indisponibilité médical (est-ce qu'un arbitre est ou sera reconnu validé statutairement comme ayant validé sa saison pour son club) ?**

Réponse : Tout arbitre présentant un certificat médical, sera validé statutairement bon sur la période qu'il n'a pas été en possibilité d'arbitrer.

**Question 6 : Arbitre pouvant donner 4 matchs à un collègue arbitre du club ?**

Réponse : Précision, La règle est la suivante est à mettre en application :

Oui un arbitre du club peut donner 4 matchs à un collègue du club.

**La règle est : 1 arbitre pour 1 arbitre**

**Question 7 : La validation de licence pour la saison 2023/2024 a bien été modifiée ?**

Réponse : Oui cette saison la validation des licences "arbitre" a été prolongée jusqu'à fin septembre 2023

**Question 8 : Quel statut faut-il acté pour la catégorie U20 Seniors ou Jeune) ?**

Réponse : Prise en compte de cette catégorie par le statut JEUNE

**Question 9 : Un arbitre qui est suspendu disciplinairement, compte-t-il au statut d'arbitrage sur la saison ?**

Réponse : Oui, s'il a fait son nombre de match et qu'il a officiellement arbitré 1 match dans les 3 dernières journées de championnat et/ou coupe.

Non, s'il n'a pas fait son nombre de match et qu'il n'a pas officiellement arbitré 1 match dans les 3 dernières journées de championnat et/ou coupe.

**Clubs, si vous avez des interrogations, des questions : sur le règlement du statut d'arbitrage Fédéral et Régional, et application en District, La commission du Statut d'Arbitrage vous renseignera au mieux.**





## COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 08 juillet 2024

**Présents** : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET - Sophie LEFEVRE

**Présents non élus** : Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN – Francis MOREL BIRON

### POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

*Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.*

Président de la Commission de Discipline,  
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de la Commission de Discipline  
Pierrette CATANIA

### IMPORTANT

**La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.**

**Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.**

**IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35 € par personne absente.**

**IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.**

**IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.**





### POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

### INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission Discipline du 8 juillet 2024 – Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date de réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date de match	Libellé décision	Date d'effet
08/07/2024	U17	Joueur	AS HTE COMBE DE SAVOIE	18/11/2023	4 matchs fermes	15/07/2024
08/07/2024	U17	Joueur	AS HTE COMBE DE SAVOIE	18/11/2023	2 matchs fermes	15/07/2024
08/07/2024	U17	Joueur	FC ST BALDOPH	18/11/2023	4 matchs fermes	15/07/2024
08/07/2024	Coupe Triquet U20	Joueur	ES DRUMETTAZ-MOUXY	29/06/2024	4 matchs fermes dont auto	30/06/2024
08/07/2024	Coupe Triquet U20	Joueur	ES DRUMETTAZ-MOUXY	29/06/2024	1 Match ferme suite à 3 avertissements	15/07/2024
08/07/2024	Coupe Triquet U20	Dirigeant	GP JEUNES LA SAVOYARDE	29/06/2024	15 matchs fermes + 1 match ferme par revocation sursis ou IF	15/07/2024





## ANNEXES

- Amende administrative